

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
18 JUIN 2018**

2018-46 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ANNEXE MAISON FUNÉRAIRE

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 16

-AYANT DONNE POUVOIR : 10

-N'AYANT PAS DONNE POUVOIR : 6

PRÉSENTS

Simone PERGET, Michel GIRAUDY, (Bourg-Saint-Maurice)

Gilles FLANDIN (Les Chapelles)

Jean-Claude FRAISSARD (Montvalezan)

Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy Tarentaise)

Marie-Agnès ARPIN, Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON (Sééz)

Maud VALLA, Jean-Christophe VITALE (Tignes)

Emmanuelle VAUDEY, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Jacqueline POLETTI (pouvoir à Simone PERGET), Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Gilles FLANDIN), Arlette NOIRE (pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD), Audrey NALIN (pouvoir à Emmanuelle VAUDEY), Jean Luc CRETIER (pouvoir à Michel GIRAUDY), Georges TRESALLET (pouvoir à Maud VALLA), Jean-Pierre MOREL (pouvoir à Gaston PASCAL-MOUSSELARD), Arlette NOIRE (pouvoir donné à Jean-Claude FRAISSARD), Léon EMPEUR (pouvoir à Paul CUSIN-ROLLET), Gilles MAZZEGA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Marc BAUER (pouvoir à Gérard MATTIS),

EXCUSÉS

Louis GARNIER, Eric MINORET, Laurent HANICOTTE, Monique GRANIER, Séverine FONTAINE,
Xavier TISSOT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Maud VALLA

2018- 46 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE MAISON FUNERAIRE

Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD indique que le Trésorier Principal de Bourg Saint Maurice a communiqué le compte de gestion 2017 relatif au budget annexe Maison Funéraire de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise.

Le compte de gestion constate toutes les opérations passées au titre de l'exercice.

Les opérations réalisées en 2017 dans le compte de gestion se résument par section comme suit :

Fonctionnement

Recettes	13 670.00 €
Dépenses	12 004.41 €
Report 2016	

Investissement

Recettes	13 481.67 €
Dépenses	686.00 €
Report 2016	- 4 156.76 €

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le compte de gestion tel que présenté par Monsieur le Trésorier Principal de Bourg Saint Maurice.

Le Conseil communautaire, à **l'unanimité**, décide d' :

- **APPROUVER** le compte de gestion 2017 pour le budget annexe Maison funéraire

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

